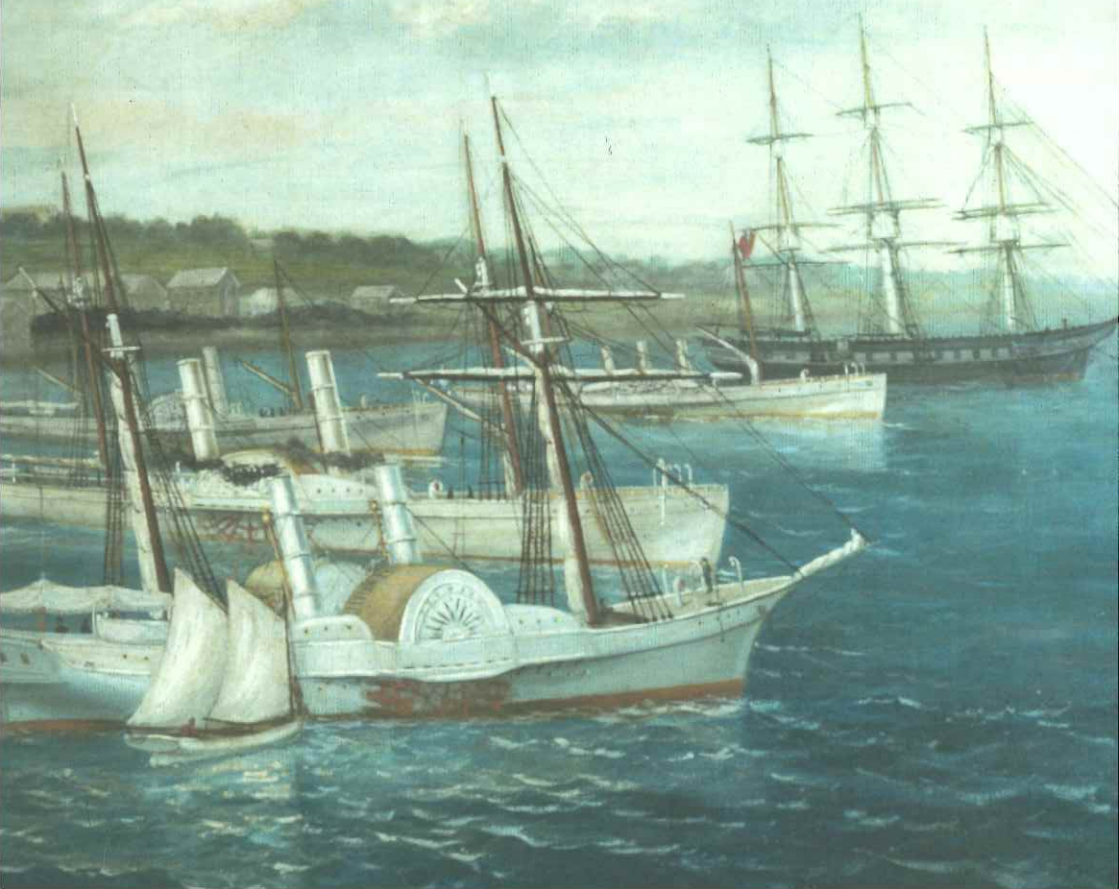


GIS d'histoire maritime

# LA MARITIMISATION DU MONDE

DE LA PRÉHISTOIRE À NOS JOURS



MÉDITERRANÉE ET CONQUÊTES FRANÇAISES.  
LA PLACE DE LA MER DANS LES CAMPAGNES D'ITALIE  
À L'ÉPOQUE DU GRAND SCHISME D'OCCIDENT

*Christophe Masson*

ORIGINALITÉ ET INTÉRÊT DES SOURCES UTILISÉES

L'étude des entreprises ordonnées par Louis I<sup>er</sup> et Louis II d'Anjou, en vue de s'emparer du royaume de Naples, où ils s'opposèrent aux Anjou-Duras, et par Louis d'Orléans et à sa suite Charles VI, pour établir et maintenir leur pouvoir sur Gênes<sup>1</sup>, nous a conduit à effectuer des recherches au sein de plusieurs dépôts d'archives, tant français – les Archives nationales et départementales des Bouches-du-Rhône, la Bibliothèque nationale de France –, qu'italiens – les différents dépôts de l'Archivio di Stato, à Turin, Gênes, Florence et Sienne –, ou vaticans, dans le cas de l'Archivio segreto vaticano. En effet, si Orléans et France ont laissé à Paris la plus importante part des sources les concernant, le rôle de la papauté d'Avignon dans la politique italienne des ducs d'Anjou faisait du déplacement romain une étape indispensable. Comme nous le verrons, profitant de leur implantation aux portes d'un comté, celui de Provence, tourné vers la Méditerranée, les papes purent s'adresser aux marins de cette province, manifestement toujours ravis de mettre leurs navires au service des ambitions angevines. Et d'en être payés, par les caisses d'Avignon ou des Angevins, des paiements dont de nombreuses traces ont été conservées au Vatican, à Aix-en-Provence ou à Marseille. La richesse des archives de la papauté est telle qu'elles paraissent incontournables dans le cadre de recherches de ce genre, sous peine de livrer un travail incomplet dans le meilleur des cas, erroné en bien des points dans le pire.

<sup>1</sup> Sur cette question, qu'il nous soit permis ici de renvoyer à ce sujet à notre thèse de doctorat, *Des guerres en Italie avant les Guerres d'Italie. Les entreprises militaires françaises dans la Péninsule à l'époque du Grand Schisme d'Occident*, Université de Liège, 2011, à paraître prochainement dans les collections de l'École française de Rome. Nous tenons par ailleurs à remercier MM. Alain Marchandise (FNRNS, université de Liège), Mathias Tranchant (université de La Rochelle), et Christian Pfister (université du Littoral-Côte d'Opale) pour leurs judicieuses remarques.



Si considérer les sources d'archives, au premier rang desquelles les documents comptables, comme indispensables à tout historien du fait militaire est aujourd'hui un lieu commun, il n'en demeure pas moins vrai que cette approche n'a pas encore été remise en question. Certes, il manque à ces textes l'aspect narratif qui fait la force, autant que la faiblesse, des chroniques et des annales. Pire, peut-être, ils n'ont vocation ni à être diffusés ni à être reproduits, ce qui les met à la merci de tout accident de l'Histoire. Le cas napolitain, avec la destruction de l'essentiel des collections de l'Archivio di Stato par les Allemands, en 1943, en est la meilleure en même temps que la plus malheureuse illustration. Toutefois, ils permettent, outre une connaissance assez précise des effectifs des compagnies ou des flottes, de toujours garder à l'esprit le caractère éminemment institutionnel et organisé de l'armée. Mais il y a plus. Les documents financiers ne se limitent pas, en effet, dans le cas qui nous occupera ici, à dessiner le flux économique dont profitèrent les princes français impliqués en Italie. Par les informations qu'ils fournissent – dons, achats, pensions, gages, etc. –, ils laissent découvrir, derrière l'apparente sécheresse des énoncés de dépenses et de recettes, la vie d'une société particulière, dotée d'usages et de coutumes propres, celle des armées et des flottes de guerre.

Les sources diplomatiques viennent utilement les compléter. Leur précision, en règle générale supérieure à celle des chroniques, ouvre, elle aussi, à l'action des armées. Attentives à des éléments le plus souvent étrangers à l'intérêt des chroniqueurs (lieux de ravitaillement, points de passage, influence, bénéfique ou négative, de la présence des armées sur la situation économique), elles constituent une trace manifeste de l'influence du fait militaire sur la vie quotidienne du temps.

Enfin, les sources narratives, chroniques ou journaux, malgré leurs défauts déjà évoqués en creux, demeurent des appuis indispensables au moment de se consacrer à l'étude des armées. Même si les soucis des écrivains médiévaux diffèrent par bien des points des centres d'intérêt qui sont ceux des historiens actuels, il ne faudrait tout de même pas négliger les informations qu'ils sont à même de nous apporter. Le goût de la rareté, de l'extraordinaire, du particulier les pousse à signaler les passages des troupes quand ils s'accompagnent d'événements dignes d'être célébrés – leurs victoires ou leurs défaites – ou déplorés – les pillages et les outrages des armées en campagne –, ce qu'ont tendance à taire les volumes comptables des trésoriers.

On le voit, la sélection des sources, ou plutôt le choix de ne pas se limiter à une seule de leurs catégories, répond à une démarche particulière. Il nous importait de saisir l'intégralité de l'action militaire française, de la mise sur pied d'une flotte aux opérations tactiques, sans en négliger la composition sociale,

la gestion quotidienne ou encore l'inscription dans la querelle religieuse que constitua le Grand Schisme d'Occident.

#### GESTION DES FLOTTES

Ces opérations tactiques, on l'a dit, ont été menées grâce à des flottes composées de navires, dans leur grande majorité des galères, provenant de Provence, de la péninsule ibérique, de Ligurie et/ou du royaume de Naples.

Premier prince français à prendre le chemin de la Péninsule, Louis I<sup>er</sup> d'Anjou commande aux patrons provençaux, en novembre 1381 (il vient alors de prendre le pouvoir dans le comté de Provence), la construction de plusieurs galères<sup>2</sup>. Toutefois, changeant visiblement ensuite d'avis, il négligera cette flotte tout au long de sa descente, par voie de terre, vers Naples<sup>3</sup>. Mais, aussi paradoxal que cela puisse paraître, Louis a d'autre part porté un soin particulier au choix des capitaines de ces galères. Son amiral de la mer est ainsi Raymond d'Agoult, seigneur de Sault, membre de l'aristocratie provençale et courtisan de premier ordre<sup>4</sup>, son capitaine des galères le Languedocien Pierre de Murles, probablement fréquenté lors de sa lieutenance de Languedoc<sup>5</sup>, son trésorier des guerres sur le fait de la mer le Narbonnais Jean Bellissend, le plus puissant des patrons engagés pour le voyage de Naples<sup>6</sup>, ce qui peut expliquer sa promotion, et, plus tard, son capitaine général des armées navales le Génois Rainieri Grimaldi<sup>7</sup>, dont la famille était depuis plusieurs années proche du roi de France. L'ambivalence du comportement de Louis est donc patente, négligeant la marine pour ses

2 Que devaient accompagner des galères catalanes. Aix-en-Provence - Marseille, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B 1526, f<sup>o</sup> cii v<sup>o</sup>, ciii v<sup>o</sup>.

3 Prévu pour la mi-mai 1382 (Vatican, Archivio segreto vaticano [ASV], Camera apostolica [Cam. Ap.], Introitus et Exitus [Intr. et Ex.], 355, f<sup>o</sup> 80 r<sup>o</sup>, 83 v<sup>o</sup>. Lettre de Georges de Marle à Aimery de Maignac, évêque de Paris, Jean de Murol, évêque de Genève, Louis de Montjoye et Pierre Gérard, clerc de la chambre du pape, 8 avril 1382, résumée dans Noël Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, Paris, Picard, t. II, 1896, p. 442), leur départ n'est pourtant pas encore effectif au début du mois de juillet (ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 355, f<sup>o</sup> 108 v<sup>o</sup>, 109 r<sup>o</sup>, 110 v<sup>o</sup>). Ce n'est en effet que le 20 de ce mois qu'elles atteignent Gênes (Sienne, Archivio di Stato, Concistoro. Carteggio 1805, n<sup>o</sup> 87), alors que Louis séjourne à Turin jusqu'au 11 juillet (Turin, Archivio di Stato [ASTo], Camerale Savoia, Inv. 29, n<sup>o</sup> 21, f<sup>o</sup> lxxii r<sup>o</sup>).

4 Il est entre autres chambellan puis sénéchal de Provence à l'époque de Jeanne I<sup>re</sup>. Fernand Cortez, *Les Grands Officiers royaux de Provence au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Société d'Études provençales, 1921, p. 77 ; ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 355, f<sup>o</sup> 105 v<sup>o</sup> ; Jean Le Fèvre, *Journal*, éd. H. Moranvillé, t. I, Paris, Picard, 1887, p. 26 ; E.-R. Labande, *Rinaldo Orsini, comte de Tagliacozzo (+1390) et les premières guerres suscitées en Italie centrale par le Grand Schisme*, Monaco/Paris, Imprimerie de Monaco/Picard, 1939, p. 175.

5 Murles, cant. Matelles, arr. Montpellier, dpt Hérault. ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 355, f<sup>o</sup> 105 r<sup>o</sup>.

6 Il met ainsi sept galères au service de Louis. ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 355, f<sup>o</sup> 80 r<sup>o</sup>, 87 r<sup>o</sup>, 90 v<sup>o</sup>, 92 v<sup>o</sup>-93 v<sup>o</sup>, 99 r<sup>o</sup>, 100 v<sup>o</sup> ; ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 356, f<sup>o</sup> 96 v<sup>o</sup>, 97 v<sup>o</sup>.

7 Gustave Saïge, *Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco depuis le quinzième siècle*, t. I, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1888, p. xxxv.



expéditions guerrières, mais nommant à sa tête certains de ses proches, ou à tout le moins des capitaines qui ne lui sont pas tout à fait étrangers.

Quant à son allié Clément VII, le pape d'Avignon, il prend l'initiative – à moins qu'elle ne lui soit confiée par un Louis peu désireux de s'occuper de cette question – des engagements et nolisements des marins, hommes de guerre et navires au cours de l'année 1382<sup>8</sup>, ce qu'il poursuit, à plus grande échelle, l'année suivante<sup>9</sup>, avec l'armement d'une douzaine de galères devant servir au blocus du port de Naples<sup>10</sup>, avant de consentir, en 1384, un effort financier dont les effets se faisaient encore sentir dans sa comptabilité en 1390<sup>11</sup>.

De taille et de capacité assez semblables, leurs galères<sup>12</sup> se distinguent avant tout par la présence, presque généralisée, de bombardes qui assurent à leurs patrons, quel que soit le nombre de gens de trait embarqués, une solde supérieure, preuve de leur importance dans le dispositif naval « pontifical ». Ainsi, même si elle n'appareille jamais vraiment, la flotte de 1384 se signale par son équipement. Alors que l'usage des bouches à feu sur les galères ne se généralise pas avant un xv<sup>e</sup> siècle bien avancé<sup>13</sup>, Clément VII et ses officiers veillent à ce que la

598

- 8 Le 3 septembre 1382 il ordonne la réparation des galères du duc de retour à Marseille, et le 23 octobre s'inquiète de l'avancement de ces travaux. Le 21 novembre, il engage trois patrons espagnols d'une barque subtile afin de les envoyer vers le royaume de Naples. Celle-ci n'a toutefois pas encore appareillé le 10 décembre. ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 356, f<sup>o</sup> 39 r<sup>o</sup>, 57 r<sup>o</sup>, 59 r<sup>o</sup>.
- 9 Pour ce faire, il s'était adressé à Gênes (ASV, Cam. Ap., Collectoriae [Collect.] 360, f<sup>o</sup> 38 v<sup>o</sup>; ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 337, f<sup>o</sup> 48 r<sup>o</sup>, 94 v<sup>o</sup>; ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 356, f<sup>o</sup> 97 v<sup>o</sup>), à la Castille (Lettre de Clément VII à Jean I<sup>er</sup>, roi de Castille et de Léon, 5 mars 1383. ASV, Registra Avenionensia [Reg. Aven.] 233, f<sup>o</sup> 62 r<sup>o</sup>-64 r<sup>o</sup>; ASV, Instrumenta miscellanea [Instr. misc.] 3135), à Barcelone (ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 356, f<sup>o</sup> 78 r<sup>o</sup>), à des interlocuteurs espagnols que l'on n'a pu identifier (*ibid.*, f<sup>o</sup> 76 r<sup>o</sup>, 77 r<sup>o</sup>), à son trésorier sur le fait des guerres (*ibid.*, f<sup>o</sup> 92 v<sup>o</sup>), et à Marseille (ASV, Cam. Ap., Collect. 360, f<sup>o</sup> 38 v<sup>o</sup>; ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 356, f<sup>o</sup> 97 v<sup>o</sup>; Jean Favier, *Les Papes d'Avignon*, Paris, Fayard, 2006, p. 601, signale l'achat de deux bombardes et l'engagement de 120 arbalétriers).
- 10 Elles sont le 15 juillet devant Marseille (R. Brun, « Annales avignonaises de 1382 à 1410, extraites des Archives de Datini », *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, t. XII, 1935, p. 35, 41). Leurs capitaines et responsables ont déjà fréquenté le pouvoir pontifical à plusieurs reprises – Jean Bellissend (ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 356, f<sup>o</sup> 92 v<sup>o</sup>, 96 v<sup>o</sup> 114 v<sup>o</sup>-115 r<sup>o</sup>, 122 v<sup>o</sup>). Majorquin Pedro en Gayte (*ibid.*, f<sup>o</sup> 84 v<sup>o</sup>, 86 r<sup>o</sup>), le bourgeois marseillais Étienne de Brandis (J. Favier, *Les Papes d'Avignon*, *op. cit.*, p. 601) – ou proviennent de Castille (ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 356, f<sup>o</sup> 96 v<sup>o</sup>). En mai et juillet, le pape prend plusieurs dispositions relatives à leur équipement et à leur rassemblement (*ibid.*, f<sup>o</sup> 91 r<sup>o</sup>, 92 r<sup>o</sup>, 106 r<sup>o</sup>, 107 v<sup>o</sup>, 109 v<sup>o</sup>, 111 v<sup>o</sup>, 113 r<sup>o</sup>, 117 v<sup>o</sup>, 120 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, 122 v<sup>o</sup>, 125 v<sup>o</sup>).
- 11 ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 337, f<sup>o</sup> 59 r<sup>o</sup>, 68 v<sup>o</sup>; R. Brun, « Annales avignonaises », art. cit., p. 54; Jean Favier, « Les galées de Louis d'Anjou », dans Henri Dubois, Jean-Claude Hocquet et André Vauchez (dir.), *Horizons maritimes et itinéraires spirituels (v<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle)*, t. II, *Marins, navires et affaires*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987, p. 145; Jean Favier, *Les Papes d'Avignon*, *op. cit.*, p. 602.
- 12 Comptant 29 rangées de trois rameurs, 23 de deux pour les galiotes, de 30 à 40 arbalétriers, quinze sur la seule des galiotes en embarquant, et équipées de deux arbalètes chacune et d'une dizaine de caisses de viretons, une demi-douzaine dans le cas de la galiote (Jean Favier, « Les galées de Louis d'Anjou », art. cit., p. 141), elles étaient comparables à la taille moyenne des galères génoises du temps (Michel Balard, *La Romanie génoise. xi<sup>e</sup>-début du xv<sup>e</sup> siècle*, Roma, École française de Rome, 1978, p. 551).
- 13 Pour prendre un exemple presque parfaitement contemporain, la flotte que le roi d'Angleterre Henri V met sur pied en 1417 regroupe 30 vaisseaux, parmi lesquels quinze seulement sont équipés

grande majorité des navires qu'ils engagent en soient équipés. Les contacts de la papauté avec le milieu de la mer lui permettent donc de s'inscrire dans l'actualité de la guerre maritime. C'est là une nouvelle preuve de l'intérêt que pouvait revêtir l'alliance d'Avignon, l'une des puissances européennes les plus liées aux professionnels du commerce et de la guerre sur mer.

Après la mort de Louis à Bari, le 1<sup>er</sup> septembre 1384, les années 1385-1389 sont celles d'une certaine perpétuation de l'action « angevine ». On constate en effet qu'en l'absence des princes d'Anjou du théâtre italien leurs fidèles poursuivent, très longtemps avec l'aide du pape, la lutte contre les intérêts Duras<sup>14</sup>. Il est évident que ce choix était celui du vernis de la loyauté passé sur des actes qui confinaient souvent à la piraterie, ou à tout le moins à une course bien peu réglementée. Mais, surtout, l'aspect « institutionnel » des flottes « angevines » n'avait pas varié, la marine se déclarant officiellement au service d'une couronne napolitaine qui ne pouvait avoir de réel contrôle sur elle et demeurant commandée par les mêmes capitaines que ceux qui avaient été engagés par Louis et Clément.

D'ailleurs, preuve de l'influence des « experts de la mer », parmi lesquels sont très certainement compris les sujets et vassaux napolitains, les institutions mises en place par la première maison d'Anjou se reposaient sur une flotte provenant d'entrepreneurs privés, de grands ports du royaume et de courtisans<sup>15</sup>. Quand Louis II prendra la suite de son père dans les tentatives de conquête de Naples,

599

C. MASSON Méditerranée et conquêtes françaises

- de canons. I. Friel, « Winds of change? Ships and the Hundred Years War », dans Anne Curry et Michael Hughes (dir.), *Arms, Armies and Fortifications in the Hundred Years War*, Woodbridge, Boydell Press, 1994, p. 186; Richard W. Unger, « Warships and Cargo Ships in Medieval Europe », *Technology and Culture*, t. XXII, 1981, p. 239.
- 14 Dès 1385, Pedro En Gayte, accompagné du Marseillais Pierre Huget, met ses navires au service du pape (Paris, Bibliothèque nationale de France [BnF], Manuscrit latin [Ms. lat.] 5913 a, f<sup>o</sup> 100 r<sup>o</sup>-101 r<sup>o</sup>; Jean Le Fèvre, *Journal*, *op. cit.*, p. 119). L'année suivante, Clément VII et la duchesse d'Anjou Marie de Blois, veuve de Louis I<sup>er</sup>, assistent leurs fidèles de leurs deniers (ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 360, f<sup>o</sup> 112 v<sup>o</sup>, 115 v<sup>o</sup>, 117 v<sup>o</sup>; Jean Le Fèvre, *Journal*, *op. cit.*, p. 226, 256, 271; Noël Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, *op. cit.*, t. II, p. 121). Et si 1387 est une année de faible activité angevino-pontificale (M. Manfredi, « I diurnali del duca di Monteleone », dans *Rerum italicarum scriptores. Raccolta degli storici italiani dal cinquecento al millecinquecento ordinata da L. A. Muratori. Nuova edizione riveduta ampliata e corretta [RR.II.SS.]*, Bologna, N. Zanichelli, t. 21-5, 1958, p. 49; Jean Le Fèvre, *Journal*, *op. cit.*, p. 378-379; Angela Valente, « Margherita di Durazzo, vicaria di Carlo III et tutrice di Ladislao », *Archivio storico per le province napoletane [ASPN]*, t. XL, 1915, p. 475), on projette dès 1388 un nouveau rassemblement de nombreuses galères (ASV, Reg. Aven. 254, f<sup>o</sup> 259 v<sup>o</sup>-260 r<sup>o</sup>) qui se traduit et 1389 par un envoi de plusieurs navires vers Naples (ASV, Instr. misc. 3430; ASV, Reg. Aven. 254, f<sup>o</sup> 261 r<sup>o</sup>-262 r<sup>o</sup>; *Chronicon Siculum incerti auctoris ab anno 340 ad annum 1396*, éd. J. de Blasiis, Napoli, Societas Neapolitana, 1887, p. 86).
- 15 Guido Iorio, *Il Giglio e la Spada. Istituzioni e strutture militari nel meridione angioino*, Rimini, Il Cerchio, 2007, p. 211-212.



soit de 1390 à 1399<sup>16</sup> puis de 1409 à 1411<sup>17</sup>, il le fera par mer, dédaignant la descente terrestre. Et, de la même façon, il confiera les galères dont il finançait l'armement à des marins professionnels originaires des régions qui avaient déjà servi la maison d'Anjou. Enfin, comme son père, il investira de la charge de capitaine général en mer un patron de galères, l'Espagnol Juan Gonsalvi en l'occurrence, de 1394 à 1398<sup>18</sup>.

On constate encore la ressemblance entre le père et le fils dans l'importance numérique de leurs flottes respectives. Ce sont chaque fois de douze à quinze galères que les deux ducs Louis disposent au cours de leurs entreprises. Un chiffre que l'on peut comparer à celui de trente galères que prévoit, en 1403, Charles VI dans son plan d'invasion de l'Angleterre<sup>19</sup>. Même si comparer Naples et Albion est impossible, la taille de la flotte d'invasion angevine ne fait pas pâle figure face à celle que le roi de France comptait mettre sur pied, pour un objectif autrement plus important.

600

Enfin, penchons-nous sur les entreprises lancées contre Gênes et la Ligurie. Dès le traité qui lie Savone et Orléans, le 17 novembre 1394 – Charles VI n'a pas encore racheté les droits génois de son frère Louis –, les Français s'attachent à déterminer les modalités de l'aide navale à laquelle est désormais astreinte la

<sup>16</sup> En 1390, les fonds finançant la flotte « angevine », en partie composée de galères aragonaises, proviennent d'Avignon (ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 366, f° 81 v°, 93 r°, 111 r°, 119 r°, 127 r°, 165 r°, 166 r°; ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 367, f° 98 r°; ASV, Reg. Aven. 254, f° 262 v°-263 r°, 264 r°; R. Brun, « Annales avignonaises », t. XII, art. cit., p. 123; *Chronicon Siculum*, op. cit., p. 90, 94; Michel de Bouïard, *Les Origines des guerres d'Italie. La France et l'Italie au temps du Grand Schisme d'Occident*, Paris, De Boccard, 1936, p. 140; Jean Favier, *Les Finances pontificales à l'époque du Grand Schisme d'Occident. 1378-1409*, Paris, De Boccard, 1966, p. 626; Noël Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, op. cit., t. II, p. 167). Bien que les archives soient moins riches que précédemment, les années 1391 (*Chronicon Siculum*, op. cit., p. 97, 100), 1392 (ADBdR, B 590, 20 août 1392; ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 369, f° 84 r°, 85 v°, 112 v°, 117 v°, 121 r°, 125 v°; ASV, Reg. Aven. 254, f° 265 v°, 267 r°-v°; *Chronicon Siculum*, op. cit., p. 109), 1393 (ADBdR, B 591, 3 septembre 1393; ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 370, f° 80 v°-81 v°, 125 r°; ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 371, f° 80 v°, 83 r°; Lettre de Clément VII à Juan Gonsalvi, 21 août 1393, ASV, Reg. Aven. 272, f° cxxxv r°-v°; Jean Favier, *Les Finances pontificales*, op. cit., p. 627), 1394 (ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 371, f° 86 v°; *Chronicon Siculum*, op. cit., p. 114), 1397 (ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 375, f° 43 v°, 45 r°, 52 v°) nous ont laissé plusieurs traces de l'action angevine qui se répète encore, même si Louis II a regagné la France, après 1401 (ADBdR, B 10, f° iiclxvii v°-iiclxviii r°, acte non daté) et en 1407 (Michel de Bouïard, *Les Origines des guerres d'Italie*, op. cit., p. 343; Émile G. Léonard, *Les Angevins de Naples*, Paris, PUF, 1954, p. 478).

<sup>17</sup> ADBdR, B 177, f° iicxxxiii v°-iicxxxix v°; *Annales avignonaises de 1382 à 1410, extraites des Archives de Datini*, éd. R. Brun, dans *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, t. XV, 1938, p. 181, 183, 188; Dietrich von Nieheim, *De scismate libri tres*, éd. G. Erler, Leipzig, Veit, 1890, p. 327; M. Manfredi, « I diurnali del duca di Monteleone », art. cit., p. 81; Giovanni di Iacopo Moregli, « Ricordi fatti in Firenze », éd. I. de San Luigi, *Delizie degli eruditi toscani*, t. XIX, 1785, p. 16; Giovanni Sercambi, *Croniche*, éd. S. Bonghi, t. III, Lucca, Giusti, 1892, p. 168, 173; Jacopo Salviati, « Cronica, o memorie dall'Anno 1398 al 1411 », éd. I. Di San Luigi, *Delizie degli eruditi Toscani*, t. XVIII, 1784, p. 175-361, 339; Michel de Bouïard, *Les Origines des guerres d'Italie*, op. cit., p. 372; Noël Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, Paris, Picard, t. IV, 1902, p. 128-129.

<sup>18</sup> ADBdR, B 592, 10 décembre 1394; ADBdR, B 596, 31 janvier 1397, 22 juin 1398.

<sup>19</sup> Paris, Archives nationales [AN], J 1025, n° 13, éd. Maurice Rey, *Les Finances royales sous Charles VI. Les causes du déficit, 1388-1413*, Paris, Imprimerie nationale, 1965, p. 623.

ville italienne<sup>20</sup>. Cela n'empêche pas Enguerrand de Coucy, lieutenant du duc d'Orléans, qui ne disposait pas de marine de guerre, de se voir réduit à prier Pise et Lucques de ne pas ravitailler Gênes par voie de mer afin d'en réaliser le blocus. Et, malgré une activité plus volontariste par la suite<sup>21</sup>, sa seule action navale d'importance est le siège, malheureux, de Laigueglia, où sa flotte se résume à trois galères louées à des patrons savonnais<sup>22</sup>. Le « tort » n'est toutefois pas à chercher du seul côté français puisque, à l'époque, Gênes ne dispose pas d'une flotte militaire propre et se contente, en cas de besoin, de faire appel à des particuliers, ce qui fait, d'une certaine façon, écho à ses usages politiques dominés par la rivalité des riches familles de marchands<sup>23</sup>.

Quelques années plus tard, Jean II Le Meingre, dit Boucicaut, gouverneur royal de Gênes, tente de rénover ce système en organisant deux flottes permanentes, l'une tournée vers la Barbarie, et l'autre vers le Proche-Orient, Chypre compris, et en créant l'*Officium super gubernatione Darssine Communis Janue et armamentorum gallearum dicti Communis* en vue d'inventorier les fournitures et l'équipement requis pour l'armement des galères de la commune de Gênes, ce qui permettra un certain accroissement de sa production navale<sup>24</sup>. Ce ne sera qu'un demi-succès, puisque les capacités génoises ne rencontreront que rarement les besoins français<sup>25</sup>.

<sup>20</sup> AN, J 156, f° 199 v°.

<sup>21</sup> C'est Annibale Lomellino, important seigneur génois paré du titre de conseiller de Louis d'Orléans en 1395 (AN, KK 315, f° 35 r°, 38 v°), qui se voit confier la charge des armements maritimes.

<sup>22</sup> Adolphe de Circourt, « Le duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI. Ses entreprises en Italie. 1394-1396. II. Savone et Gênes », *Revue des questions historiques*, t. XLVI, 1889, p. 119, 128-129, 140.

<sup>23</sup> Michel Balard, « Les forces navales génoises en Méditerranée aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles », dans Jacques Paviot et Jacques Verger (dir.), *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, PUPS, 2000, p. 65. Le même système est d'usage en Angleterre: T. J. Runyan, « Naval Logistics in the late Middle Ages: The Examples of the Hundred Years' War », dans John A. Lynn (dir.), *Feeding Mars. Logistics in Western Warfare from the Middle Ages to the Present*, Boulder, Westview Press, 1993, p. 79-82.

<sup>24</sup> L'importance de cette innovation va jusqu'à conduire le biographe de l'un de ses principaux adversaires, Jacobo Zeno, à attribuer au maréchal la volonté de disposer d'une armée de terre et d'une armée de mer. Jacobo Zeno, « Vita Caroli Zeni », éd. G. Zonta, dans *RR.II.SS.*, XIX.VI, Bologna, N. Zanichelli, 1941, p. 99; Michel Balard, « Les forces navales génoises », art. cit., p. 66-67.

<sup>25</sup> On remarque entre autres qu'à l'occasion des troubles pisans de juillet-septembre 1405 le pape doit rassembler une flotte de galères barcelonnaises, ainsi que des hommes d'armes et des arbalétriers, en vue d'assister Gênes (ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 376, f° 227 v°, 233 r°-244 r°, 247 v°, 249 v°, 259 r°-260 r°, 263 v°, 264 v°-265 r°, 267 v°, 269 r°). Toutefois, en 1408, en collaboration avec Benoît XIII, Boucicaut parvient à rassembler huit galères et deux ou six brigantins afin de libérer Rome de Ladislas de Duras (ASV, Reg. Aven. 331, *passim*; Anonimo fiorentino, « Cronica volgare dall'anno 1385 al 1409 già attribuita a Piero di Giovanni Minerbetti », éd. E. Bellondi, dans *RR.II.SS.*, t. XXVII.II, Città di Castello, S. Lapi, 1915, p. 369; *Le Livre des faits du bon messire Jehan le Maingre, dit Bouciquaut, mareschal de France et gouverneur de Jennes*, éd. D. Lalonde, Genève, Droz, 1985, p. 374; Étienne Delaruelle, Edmond-René Labande, Paul Ourliac, Augustin Fliche, Victor Martin, Jean-Baptiste Duroselle et Eugène Jarry, *Histoire de l'Église depuis les origines*



Quelle est, à la même époque, la situation en France, d'où provenaient tous ces capitaines ? Le royaume n'a, alors, jamais connu de marine permanente, et se contente de répondre aux situations de crise par des expédients qui ne fondent nullement, tant s'en faut, une vision à long terme<sup>26</sup>. Les provinces situées le long de la Manche ou de l'Atlantique disposent de leur propre amirauté et optent pour la politique maritime qui leur semblait la plus bénéfique, à l'écart le plus souvent de toute intervention royale<sup>27</sup>. De leur côté, les différents patrons qui entrent au service des rois de France n'ont aucun intérêt à les voir se constituer une flotte « nationale » qui les aurait privés d'une part non négligeable de leurs revenus. Ils se gardent donc bien de conseiller à quiconque de prévoir plutôt que de réagir<sup>28</sup>. Le Clos des galées ne fonctionne d'ailleurs plus guère que par à-coups, sans réelle vue d'ensemble. Et, de ce fait, il lui est impossible de rendre inutile le recours aux marins professionnels originaires des péninsules italienne ou ibérique<sup>29</sup>. Quant à la fonction d'amiral, réformée par Charles V, elle faisait de son détenteur un grand officier de la Couronne et lui conférait un certain nombre de droits. Toutefois, elle n'impliquait aucunement que celui-ci doive déjà se prévaloir d'une quelconque expérience de la mer<sup>30</sup>, et surtout ne lui délivrait aucun pouvoir de constitution d'une éventuelle « flotte royale ». L'amiral n'est *que* le commandant des flottes de guerre, et non le responsable de leur constitution. La réforme n'entraînait pas une modification profonde des usages, laissait l'amiral privé de pouvoir sur le Clos des galées et confiait donc au hasard, c'est-à-dire à la personnalité de celui qui exerçait cette charge, le soin de prendre des initiatives visant à pallier les lacunes françaises. On comprend mieux que, « formés » à cette école, les Français d'Italie se comportent souvent passivement, se reposant sur l'expertise d'alliés qu'ils s'attachent ponctuellement, en fonction des nécessités. Il semble en effet hors de doute que les capitaines français servant en Italie s'y comportèrent comme de réels amiraux, au sens de détenteurs du pouvoir souverain sur mer, mais qu'ils ne dépassèrent pas ce rôle

*Jusqu'à nos jours*, t. XIV, *L'Église au temps du Grand Schisme et de la crise conciliaire (1378-1449)*, Paris, Bloud et Gay, 1962, p. 135 ; Jean Favier, *Les Finances pontificales*, op. cit., p. 668).

- 26 Cette « improvisation » est traduite dans les comptes royaux par l'absence d'une rubrique spécifiquement consacrée à la marine. En pratique, le Clos des galées ne produit plus qu'à l'occasion de campagnes militaires, deux à trois navires, et non plus de façon régulière, ce qui contraignait l'amiral de France à s'adresser à d'autres armateurs, privés ; Michel Mollat du Jourdin, « Les enjeux maritimes de la guerre de Cent ans », dans Philippe Contamine (dir.), *Histoire militaire de la France*, t. I, *Des origines à 1715*, Paris, 1992, p. 163, 167 ; Maurice Rey, *Les Finances royales sous Charles VI*, op. cit., p. 431.
- 27 Henri-Philibert-André Terrier de Loray, *Jean de Vienne, amiral de France. 1341-1396*, Paris, Librairie de la Société bibliographique, 1878, p. 68.
- 28 Jules d'Arbaumont, « Rapport sur divers documents inédits », *Revue des Sociétés savantes des départements*, 4<sup>e</sup> série, t. V, 1867, p. 436-437 ; Maurice Jusselin, « Comment la France se préparait à la guerre de Cent Ans », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXIII, 1912, p. 218.
- 29 Michel Mollat du Jourdin, « Les enjeux maritimes de la guerre de Cent ans », art. cit., p. 165.
- 30 *Ibid.*, p. 163-164.

en s'impliquant dans la réalisation d'une flotte autonome soumise à leur seul pouvoir, à la seule exception, partielle, de Boucicaut. La décadence du Clos des galées, d'une part, et les limites de la fonction d'amiral royal de l'autre ont donc apposé leur marque sur les réalités italiennes et expliquent l'étendue modeste de l'initiative française dans ce domaine.

Cette attitude se retrouve dans la conduite de leurs flottes. À l'exception de l'amiral d'Agoût, tous les capitaines et patrons qui nous sont connus proviennent de la petite noblesse ou de la bourgeoisie côtières. Les princes français et leurs lieutenants ont donc fait confiance aux professionnels de la mer. Car, même s'ils se lient ses patrons, la flotte reste une entité presque totalement étrangère à l'armée qu'ils conduisent. Et cette marginalité se retrouve dans le statut social de ses véritables maîtres.

#### Place de la mer dans la stratégie globale

Si les Français d'Italie firent de leurs flottes des excroissances institutionnelles confiées à un personnel majoritairement étranger aux pouvoirs ducaux d'Anjou et d'Orléans et royal de Charles VI, on peut s'interroger sur la place qu'ils entendirent faire jouer à l'élément maritime dans leurs entreprises. N'ont-ils vu la Méditerranée que comme le lieu de courses et d'escarmouches sans influence sur leurs campagnes, principalement terrestres ? Ont-ils associé terre et mer dans une stratégie globalisante ? Voire ont-ils privilégié la guerre sur mer en certaines occasions ?

La bataille navale représente certainement l'opération que l'on associe le plus volontiers à la « grande » stratégie, puisqu'elle a pour but d'assurer au vainqueur la maîtrise de la mer, voire la destruction de la flotte de son adversaire. Ainsi, malgré le désintérêt de Louis I<sup>er</sup> d'Anjou, les navires que Clément VII finance pour le servir ne demeurent pas inactifs et s'opposent victorieusement en 1382 à Castellamare, à Naples et ailleurs dans le golfe à la flotte de Charles de Duras<sup>31</sup>, une flotte qui n'avait de guerre que le nom<sup>32</sup>, ce qui explique, aussi et surtout, les succès « pontificaux ». Deux ans plus tard, les navires stipendiés par Clément VII auront de nouveau mission de combattre les partisans de Charles de Duras<sup>33</sup> et d'établir le blocus de Naples<sup>34</sup>. Cet objectif ne se réalisera pas, la flotte ne quittant que pour très peu de temps les ports de Provence. Et l'approche de Venise par Louis, vers le mois de juillet 1384, essuie un refus, au prétexte que les

31 Parmi ces navires provençaux, plusieurs provenaient de Marseille. *Chronicon Siculum*, op. cit., p. 46-47.

32 Angela Valente, « Margherita di Durazzo », art. cit., t. XL, p. 294.

33 BnF, Ms. lat. 5913 a, f<sup>o</sup> 47 r<sup>o</sup>-66 r<sup>o</sup>.

34 Jean Favier, *Les Finances pontificales*, op. cit., p. 617.



galères de la Sérénissime ont été mobilisées pour la défense de son golfe<sup>35</sup>. Il est permis de se demander si Louis n'a pas opté pour un changement de stratégie qui aurait visé à renforcer les galères provençales de navires fournis par la grande puissance de la mer Adriatique en vue de dominer les mers environnant son royaume. Mais l'on ne peut hélas le déterminer. Remarquons toutefois que, à la même époque, le Duras encourage ses sujets à contribuer à l'entretien des galères devant défendre les côtes napolitaines<sup>36</sup>, puis confie la création d'une réelle flotte de guerre à son épouse Marguerite<sup>37</sup>, ce qui indique certainement une méfiance de sa part à l'égard d'un futur assaut angevin et la croyance en une réelle stratégie maritime.

En Ligurie, l'on se tient également éloigné des grandes manœuvres maritimes. Certes, en 1403, Boucicaut, de retour d'une campagne en Orient, affronte la flotte vénitienne, qui le défait au cours d'une véritable bataille navale au large de l'île de Modon<sup>38</sup>, mais le gouverneur royal comprend, certainement à la suite de ce combat, que les forces génoises ne peuvent rivaliser avec celles de leur rivale ancestrale. Il interdira donc tout affrontement maritime direct<sup>39</sup>. Et quand, confronté à la rébellion qui marqua, à partir de 1409, la fin du pouvoir français en Ligurie, Boucicaut reçoit les plaintes de fidèles attaqués par les navires des rebelles<sup>40</sup>, il se trouvera dans l'incapacité d'y répondre militairement.

La situation était toute différente quand, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, Louis II s'était établi à Naples. D'importants combats eurent lieu à proximité de la capitale du

35 Michel de Bouïard, *Les Origines des guerres d'Italie*, op. cit., p. 68.

36 N. Barone, « Notizie storiche tratte dai Registri di Cancellaria di Carlo III. di Durazzo », *A.S.P.N.*, t. XII, 1887, p. 198-199.

37 Angela Valente, « Margherita di Durazzo », art. cit., t. XL, p. 475, 478-479. Elle poursuivra cette politique au cours des années suivantes ; *id.*, « Margherita di Durazzo, vicaria di Carlo III et tutrice di Ladislao », *ASP.N.*, t. XLIII, 1918, p. 178.

38 Antonio Morosini, *Chronique. Extraits relatifs à l'Histoire de France*, t. I, 1396-1413, éd. L. Dorez, Paris, Laurens, 1898, p. 80-90 ; « Cronachetta veneziana dal 1402 al 1415 », éd. V. Joppi, *Archivio veneto*, t. XVII, 1879, p. 305 ; Giorgio Stella, « Annales genuenses », éd. G. Petti Balbi, dans *RR.II.SS.*, t. XVII.II, Bologna, N. Zanichelli, 1975, p. 267 ; Giovanni Bembo, « Chronicon (Appendice II de la Chronica d'Andrea Dandolo) », éd. E. Pastorello, dans *RR.II.SS.*, t. XII. I, Bologna, N. Zanichelli, 1944, p. 401 ; Jacobo Zeno, « Vita Caroli Zeni », art. cit., p. 104-111 ; Jacobus de Delayto, « Annales estenses », dans Ludovico Antonio Muratori, *Rerum italicarum scriptores ab anno aerae christianaee quingentesimo ad millesimumquingentesimum, quorum potissima pars nunc primum in lucem prodit ex ambrosiana, estensis, aliarumque insignium bibliothecarum codicibus* [R.I.S.], t. XVIII, Milano, Societas Palatinae, 1731, col. 988 ; *Le Livre des fais*, op. cit., p. 260, 263-267 ; Marino Sanudo, « Vite de Duché di Venezia », dans *R.I.S.*, t. XXII, Milano, Societas Palatinae, 1733, col. 788-790, 802-803 (copie d'une lettre de Carlo Zeno à Michele Steno, doge de Venise, 9 octobre 1403) ; Michel Pintoin, dit Le Religieux de Saint-Denis, *Chronique*, éd. M. L. Bellaguet, t. III, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1994 [réimpr. de Paris, De Crapelet, 1842, introd. de B. Guenée], p. 82 ; Michel de Bouïard, *Les Origines des guerres d'Italie*, op. cit., p. 269.

39 *Le Livre des fais*, op. cit., p. 296, tout à la glorification de son héros, affirme que ce dernier n'y renonça pas ; Michel de Bouïard, *Les Origines des guerres d'Italie*, op. cit., p. 277 ; P.-M. Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise du XIII<sup>e</sup> siècle à l'avènement de Charles VIII*, Paris, Welter, t. I, 1896, p. 86.

40 AN, KK 40, f<sup>o</sup> 38 r<sup>o</sup>.

royaume en 1391, 1392<sup>41</sup>, 1393<sup>42</sup> ou 1394<sup>43</sup>, au cours desquels l'on s'affronta, entre autres, à coups de bombardes embarquées<sup>44</sup>.

Notons en effet que, malgré la modicité relative des affrontements de grande ampleur, ceux-ci se signalent par un recours presque systématique à l'arme à poudre, au point de marquer, à Modon, un tournant important dans l'art de la guerre navale vénéto-génoise, qui ne l'avait alors que rarement utilisée pour préparer les affrontements<sup>45</sup>. Toutefois, celle-ci n'a pas encore modifié les usages des combats, qui consistent toujours, après une préparation d'artillerie, en un abordage<sup>46</sup>.

Outre les opérations navales de grande ampleur, la guerre sur mer est également affaire de coups de main et de harcèlements. Si l'on peut, ainsi, donner l'impression de s'éloigner de la grande stratégie, il ne faut pas perdre de vue que cette pratique, en plus d'user l'adversaire, avec qui on n'était pas obligatoirement en guerre ouverte, pouvait assurer un enrichissement

41 *Chronicon Siculum*, op. cit., p. 101, 109.

42 *Ibid.*, p. 112.

43 *Ibid.*, p. 114.

44 On les trouve mentionnées dans les sources en 1392, 1393 et 1394. Voir à ce sujet K. R. DeVries, « The effectiveness of Fifteenth-Century Shipboard Artillery », *The Mariner's Mirror*, t. LXXXIV, 1998, p. 390, 394 ; John Francis Guilmarin Jr, « The Early Provision of Artillery Armament on Mediterranean War Gallies », *Mariner's Mirror*, t. LIX, 1973, p. 259. Au cours des dernières campagnes de Louis II (1409-1411), ce dernier, peut-être moins soumis à ses conseillers provençaux et régnicoles, se reposa bien moins sur ses galères pour favoriser les coups de main dirigés contre les côtes. Florence, Archivio di Stato, Consulte e pratiche, n<sup>o</sup> 40, f<sup>o</sup> 164 r<sup>o</sup> ; Andrea Biglia, « Historia rerum mediolanensium », *Historia rerum mediolanensium*, dans *R.I.S.*, t. XIX, Milano, Societas Palatinae, 1731, col. 33 ; M. Manfredi, « I diurnali del duca di Monteleone », art. cit., p. 81-82 ; Giovanni di Iacopo Moregli, « Ricordi fatti in Firenze », art. cit., p. 16 ; Giovanni di Pagolo Morelli, « Ricordi », éd. V. Branca, dans *Mercanti scrittori. Ricordi nella Firenze tra Medioevo e Rinascimento*, Milano, Rusconi, 1986, p. 335 ; Giovanni Sercambi, *Croniche*, art. cit., t. III, p. 172-176, 183. – Giovanni Stella, « Annales genuenses », éd. G. Petti Balbi, dans *RR.II.SS.*, t. XVII.II, Bologna, N. Zanichelli, 1975, p. 296, 298-299 ; Jacopo Salviati, « Cronica », op. cit., p. 339-340 ; Lorenzo Bonincontri, « Miniatis Annales ab anno MCCCLX usque ad MCCCLVIII », dans *R.I.S.*, t. XXI, Milano, Societas Palatinae, 1732, col. 103 ; Cesare Guasti, *Commissioni di Rinaldo degli Albizzi per il comune di Firenze dal MCCXCIX al MCCCCXXXIII*, t. I, [1399-1423], Firenze, Cellini, 1867, p. 205 [Commissione XXVI, 1410] ; Michel de Bouïard, *Les Origines des guerres d'Italie*, op. cit., p. 372 ; Noël Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, op. cit., t. IV, p. 132-135, 140, n. 103 ; G. Vitale, « Nobiltà napoletana dell'Età durazzesca », dans Noël Coulet, Jean-Michel Matz (dir.), *La Noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge. Actes du colloque d'Angers-Saumur, 3-6 juin 1998*, Rome, École française de Rome, 2000, p. 410.

45 J. Dotson, « Venice, Genoa and the Control of the Seas in the Thirteenth and Fourteenth Centuries », dans J. B. Hattendorf et R. W. Unger (dir.), *War at Sea in the Middle Ages and the Renaissance*, Woodbridge, Boydell, 2003, p. 134 ; Susan Rose, *Medieval Naval Warfare. 1000-1500*, London, Routledge, 2002, p. 111 ; T. J. Runyan, « Naval Power and Maritime Technology during the Hundred Years War », dans J. B. Hattendorf et R. W. Unger (dir.), *War at Sea in the Middle Ages and the Renaissance*, op. cit., p. 58.

46 On constate en effet que, en accord avec les usages de la guerre navale du temps, ni les patrons au service des princes français ni les capitaines qu'ils affrontent ne font de la bombarde autre chose qu'une arme antipersonnelle, ce qui leur aurait permis de détruire les embarcations adverses. Felipe Fernández-Armesto, « Naval Warfare after the Viking Age, c. 1100-1500 », dans Maurice Keen (dir.), *Medieval Warfare. A History*, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 238-239.

substantiel des capitaines de galères. Il fut, de plus, certaines occasions au cours desquelles les responsables de ces actes corsaires ressortirent à l'entourage le plus proche des princes. C'est ainsi le cas en 1383, lorsqu'une petite flotte angevine, envoyée sur les rives de l'Illyrienne recruter des hommes d'armes, se lance dans des courses qui finiront par lui faire affronter une flotte de Raguse et conduire ses participants, en ce compris de très proches conseillers du roi titulaire de Naples, dans les prisons de la république dalmate<sup>47</sup>. Toutefois, dans nos sources, les opérations de ce genre témoignent plutôt d'une certaine indépendance des corsaires vis-à-vis de leur souverain<sup>48</sup>. Un exemple parmi tant d'autres de cette attitude : celui d'Aymard Broutin, dit Talebart, chevalier hospitalier. Capitaine de quatre galères au service de Clément VII et de Louis d'Anjou en 1384<sup>49</sup>, il continue de courir la Méditerranée, ne se différenciant, à peine, d'un véritable pirate que par la fidélité qu'il professe publiquement à l'égard des Angevins et du pape d'Avignon. Principalement actif en 1388-1389<sup>50</sup>, il réalise son coup de maître avec la prise, en décembre de cette dernière année, de trois galères aux ordres de Manfred de Chiaromonte, amiral du royaume et beau-père de Ladislas, fils et successeur de Charles de Duras<sup>51</sup>. Il ne faut cependant pas surinterpréter cette distension puisque certains capitaines régulièrement engagés par la cour d'Anjou en reçurent le droit de courir sus aux navires des Duras<sup>52</sup>. Cela étant, on constate qu'ici aussi ce sont les patrons qui posent les conditions de leur engagement, plutôt que la duchesse ou le duc, qui ne disposent guère d'autre solution pour compter sur une flotte entraînée, à défaut de leur être parfaitement dévouée.

À Gênes, si la politique corsaire n'est pas aussi fermement établie, elle n'en est pas moins une réalité avec laquelle il convient de compter. Que ce soit afin de nuire aux intérêts de la rivale vénitienne<sup>53</sup> ou, plus simplement, en vue d'un

47 Louis de Voïnovitch, « Les "Angevins" à Raguse (1384-1385) », *Revue des questions historiques*, t. XCIII, 1913, p. 361-388 ; t. XCIV, 1913, p. 5-37.

48 ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 366 ; *Chronicon Siculum*, op. cit., p. 110 ; Sozomenus, « Specimen historiae ab anno christi MCCCXLII usque ad MCCCCX », dans *R.I.S.*, t. XVI, Milano, Societas Palatinae, 1730, col. 1136 ; Louis de Voïnovitch, « Les "Angevins" à Raguse », art. cit., p. 30-32.

49 ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 337, f° 61 v°, 68 v°, 76 v°, 78 v°, 95 v° ; ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 359, f° 78 r° ; G. Butaud, « Aymar Brutin, dit Talebart », dans N. Bériou et P. Josserand (dir.), *Prier et Combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 2009, p. 134.

50 ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 366, f° 54 v°, 60 r°, 61 r°, 68 r°, 73 r° ; ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 368, f° 68 v° ; ASV, Reg. Aven. 254, f° 260 r° ; *Chronicon Siculum*, op. cit., p. 86.

51 *Ibid.*, p. 90 ; Angela Valente, « Margherita di Durazzo », art. cit., t. XLIII, p. 31. Talebart anticipe en quelque sorte la stratégie de son ordre au cours des premières années du xv<sup>e</sup> siècle : la guerre de course, dirigée dans ce cas contre les musulmans. Jürgen Sarnowsky, « Hôpital, ordre de l' », dans N. Bériou et P. Josserand (dir.), *Prier et Combattre*, op. cit., p. 450.

52 Ce fut ainsi le cas du Marseillais Hugues Barthélemy, en 1392. Jean Le Fèvre, *Journal*, op. cit., p. 140.

53 Susan Rose, *Medieval Naval Warfare*, op. cit., p. 104.

profit individuel<sup>54</sup>, les patrons ligures entendent disposer d'une grande liberté d'action, mettant au besoin leurs navires au service d'entreprises « d'État<sup>55</sup> ». Suite logique de cette situation, au lendemain de sa défaite de Modon, comprenant qu'il ne peut rivaliser avec Venise dans un affrontement classique, Boucicaut concède des lettres de marque à ses « sujets<sup>56</sup> » et ordonne aux cogues génoises de s'emparer de tous les navires vénitiens qu'elles rencontreraient<sup>57</sup>.

Ainsi, dans le chef des armateurs, patrons et marins, le souci du profit semble expliquer, comme le laissent entrevoir les sources pontificales dans le cas des capitaines « angevins », les entreprises qu'ils conduisirent, presque de façon indépendante, du vivant ou après la mort du prince qu'ils déclaraient servir<sup>58</sup>. Liée à un état de guerre<sup>59</sup>, la course est une pratique dont durent s'accommoder tous les gouvernants d'origine française qui ne peuvent se priver du concours des professionnels de la mer dans leurs entreprises, qu'ils y aient été favorables ou non. Ce faisant, ils reprennent un usage commun à d'autres puissances maritimes du temps, celui d'assimiler officiellement les corsaires, bien qu'incontrôlables, à leur force armée<sup>60</sup>.

D'autre part, les flottes peuvent également se montrer utiles dans la conduite d'un siège. En premier lieu, le contrôle de la mer empêche un éventuel

54 Gabriella Airalidi, « The Genoese Art of Warfare », dans D. A. Agius et I. R. Netton (dir.), *Across the Mediterranean Frontiers. Trade, Politics and Religion, 650-1450. Selected Proceedings of the International Medieval Congress, University of Leeds, 10-13 July 1995, 8-11 July 1996*, Turnhout, Brepols, 1997, p. 281-282 ; Michel Balard, *La Romanie génoise*, op. cit., p. 595 ; Pinuccia F. Simbula, « Îles, corsaires et pirates dans la Méditerranée médiévale », *Médiévales*, t. XLVII, 2004, p. 21.

55 On n'avait d'ailleurs pas encore tranché, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, entre l'utilisation des navires que peuvent fournir les différents patrons de la ville et celle d'une flotte d'État, alors pourtant que celle-ci s'est constituée au cours de la seconde moitié de ce siècle. Michel Balard, « Genoese Naval Forces in the Mediterranean during the Fifteenth and Sixteenth Centuries », dans de J. B. Hattendorf et R. W. Unger (dir.), *War at Sea in the Middle Ages and the Renaissance*, op. cit., p. 137, 143-144.

56 Georgio Stella, « Annales genuenses », art. cit., p. 274 ; Michel de Boüard, *Les Origines des guerres d'Italie*, op. cit., p. 277 ; Joseph Delaville Le Roulx, *La France en Orient au xiv<sup>e</sup> siècle. Expéditions du maréchal Boucicaut*, Paris, Thorin, t. I, 1886, p. 479 ; Paul-Michel Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise*, op. cit., t. I, p. 86 ; Francesco Surdich, « Genova e Venezia fra Tre e Quattrocento », *Atti della Società ligure di Storia patria*, nouvelle série, t. VII, 1967, p. 286, 296, 303. Charles VI l'imitera en quelque sorte en autorisant Jean de Châteaumorand, qui revenait de captivité à Venise – il avait été pris lors de la bataille de Modon –, à armer des navires afin de s'emparer des bateaux vénitiens qu'il rencontrerait. Gustave Léon Schlumberger, *Jean de Châteaumorand, un des principaux héros français des arrière-croisades en Orient à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et à l'aurore du xv<sup>e</sup>*, Paris, Société littéraire de France, 1909, p. 49.

57 Antonio Morosini, *Chronique*, op. cit., p. 102, 150-152, 156-158 ; Marino Sanudo, « Vite de Duchi di Venezia », art. cit.

58 Pour le cas « angevin », voire entre autres exemples BnF, Ms. lat. 5913 a, f° 99 r°-100 v° ; Jean Le Fèvre, *Journal*, op. cit., p. 119 ; Noël Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, op. cit., t. II, p. 121, 124.

59 Michel Balard, *La Romanie génoise*, op. cit., p. 592 ; Michel Mollat, « De la piraterie sauvage à la course réglementée », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge-Temps modernes*, t. LXXXVII, 1975, p. 11-12.

60 John H. Pryor, *Geography, Technology and War: Studies in the Maritime History of the Mediterranean, 649-1571*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 154-155.



ravitaillement maritime de la place visée, comme lorsqu'en 1405 Florence presse Boucicaut de faire bloquer l'embouchure de l'Arno en y coulant plusieurs barques lestées de pierres pour empêcher le ravitaillement d'une Pise révoltée<sup>61</sup>. Il permet également de débarquer des troupes à proximité des noyaux de résistance, ainsi que ce fut par exemple le cas en 1387, lors de la prise de Naples par des fidèles angevins<sup>62</sup> ou – on est cependant moins certain du déroulement précis de l'action – quand Boucicaut étouffa la révolte de l'île d'Elbe<sup>63</sup>. S'il n'est pas une véritable opération maritime, mais plutôt une autre façon de préparer le « traditionnel » assaut, le débarquement fait de la mer une extension du champ de bataille terrestre plus qu'un terrain répondant à des règles particulières.

Enfin, manière de profiter des avantages des troupes terrestres et maritimes, l'opération conjuguée, ou amphibie<sup>64</sup>, est utilisée à quelques rares reprises. Un projet est bien élaboré, en 1394, afin d'attaquer Savone simultanément par terre, où opéreraient gens d'armes et artillerie, et par mer, via un blocus et un bombardement des fortifications par les galères, mais ce dernier point fit défaut<sup>65</sup>. Une telle opération s'était pourtant déroulée, certes plus au Sud, trois ans auparavant, à Salerne, sous les ordres de Francesco della Ratta, capitaine des troupes angevines. Elle ne put cependant être menée à son terme suite au rappel de ces hommes par Louis II afin de dégager Naples, à son tour menacée par les Duras<sup>66</sup>.

En conclusion, même si les capitaines et princes français – Louis I<sup>er</sup> d'Anjou étant à ce titre l'exemple le plus achevé – n'ont que rarement fait montre d'un grand empressement à diriger des flottes de guerre, considérer l'élément maritime comme négligeable dans le cadre des campagnes françaises dans la Péninsule à l'époque du Grand Schisme d'Occident représente, à nos yeux, une erreur. Tout d'abord parce que les capitaines français, peu accoutumés à la guerre

61 Lettre de Florence à Boucicaut, 19 octobre 1405, éd. G. O. Corazzini, « Documenti », dans *id.*, *L'assedio di Pisa (1405-1406). Scritti e documenti inediti*, Firenze, Diligenti, 1885, p. 110.

62 *Chronicon Siculum*, *op. cit.*, p. 72-73 ; Luciana Mocchiola, *La Committenza artistica di Carlo e Margherita d'Angiò Durazzo (1381-1413). Art et pouvoir à la cour des Anjou Duras de Naples. Les commandes artistiques du roi Charles III et de la reine Marguerite (1381-1412)*, thèse de doctorat en Histoire de l'art, università degli studi di Napoli « Federico II »/Université Lille-III Charles-de-Gaulle, 2008, p. 73.

63 *Le Livre des fais*, *op. cit.*, p. 204 ; Michel de Bouard, *Les Origines des guerres d'Italie*, *op. cit.*, p. 367 ; Noël Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, *op. cit.*, t. IV, p. 122.

64 Selon la définition qu'en donnent D. J. B. Trim et Mark Charles Fissel, « Amphibious Warfare, 1000-1700: Concepts and Contexts », *Amphibious Warfare 1000-1700. Commerce, State Formation and European Expansion*, Leyde/Boston, Brill, 2006, p. 1, 27.

65 AN, KK 315, f° 44 r° ; ASTo, Asti 38, no 34 ; Adolphe de Circourt, « Le duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI. Ses entreprises en Italie (1392-1396) », *Revue des questions historiques*, t. XLV, 1889, p. 121.

66 *Chronicon Siculum*, *op. cit.*, p. 101, 103 ; Angela Valente, « Margherita di Durazzo », *art. cit.*, t. XLIII, p. 175-176.

navale, n'ignorent pas ce commandement, mais le délèguent. Cette délégation ne va pas, d'ailleurs, sans de réels avantages, tels par exemple l'équipement des galères de 1384 ou l'expertise des capitaines stipendiés. Plus encore, les troupes de mer sont en effet non pas assimilées directement à une hypothétique armée française, orléanaise ou angevine, mais soumises indirectement aux pouvoirs français, orléanais ou angevin par le biais de capitaines relativement autonomes qui se voient gratifiés de titre les attachant, eux, aux princes français. Cette construction institutionnelle les rapproche ainsi des usages en cours dans le royaume de France dans leur utilisation de la marine de guerre.

Ensuite parce que l'on peut observer une réelle stratégie maritime. Louis II a personnellement, quoiqu'il fût sans doute conseillé par ses feudataires italiens, axé la stratégie de ses premières années de guerre autour de la domination du golfe napolitain, ce en quoi il rejoint son adversaire la reine Marguerite de Duras. Ainsi, son combat acharné autour de la possession des places fortifiées de Naples se double de l'établissement et du maintien de son contrôle de la baie parthénopéenne<sup>67</sup>. Un contrôle que les patrons stipendiés par Clément VII avaient déjà tenté d'établir au profit de son père, Louis I<sup>er</sup>.

Cette politique volontariste n'est pas adoptée dans la Gênes française avant le gouvernorat du lieutenant royal Boucicaut, du fait, certainement, de résidences trop courtes dans le chef de ses prédécesseurs. Le maréchal de France a, lui aussi, parfaitement saisi l'intérêt pour ses nouveaux sujets de disposer d'une puissance navale de premier ordre, en vue de défendre leurs intérêts économiques et politiques. En pratique, ces stratégies n'ont pas fait des batailles navales des fins en elles-mêmes, mais bien plutôt l'un des aspects d'une vision plus globale. À l'image des actions ayant lieu autour de Naples dans les années 1390, la volonté de destruction de flottes ennemies se conjugue avec un blocus du golfe ou le bombardement de ports, pièces capitales dans l'établissement d'un pouvoir maritime. Ce qui fait la stratégie navale française est la mainmise sur les littoraux et non l'établissement d'une hégémonie méditerranéenne. La mer a ainsi constitué un élément essentiel de la stratégie française en Italie, que l'on confia à des professionnels qui, de relatifs étrangers aux pouvoirs français, en vinrent à y être incorporés.

67 *Chronicon Siculum*, *op. cit.*, p. 92-93, 98-99, 101, 106, 108, 112.